

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS**

OBJET : RPI L'HONOR DE COS-PUYCORNET-PIQUECOS

L'An deux mille onze le 21 septembre à 18h30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE

Présents : AUSSANT Catherine, BAYARD Jean-Yves, COMBALBERT Chantal, DOURNES Jean-Luc, GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.

Absents excusés : BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles, NARES Laurent ROBERT Jean-Paul (excusé)

Secrétaire de séance : Mme MORITZ-ANDRIEU Corinne

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le regroupement pédagogique intercommunal L'HONOR DE COS-PUYCORNET-PIQUECOS a été créé en 1985.

Par délibération en date du 17/10/1986 les trois communes avaient planifié son fonctionnement notamment en matière financière et plus précisément sur la répartition des charges de personnel affectées aux classes maternelles.

Depuis, le RPI a évolué, le nombre d'agents territoriaux ou d'intervenant également et il convient de délibérer en prenant en compte les modifications intervenues au fil des années.

Il y a donc lieu de rappeler que :

- la répartition des frais de fonctionnement en matière de personnel : 2 ATSEM et 2 adjoints techniques affectés aux classes maternelles s'effectue au prorata du nombre d'habitants de chaque commune .
- la répartition des frais de salaires de l'intervenante en musique sur le RPI s'effectue également au prorata du nombre d'habitants

- cette méthode de répartition des frais est retenue pour tout autre intervenant qui serait susceptible d'intervenir sur le RPI après accord des 3 communes ,notamment pour les études surveillées qui doivent être mises en place à la rentrée des vacances de Toussaint 2011

Le conseil municipal ouï l'exposé et après en voir délibéré approuve les dispositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour , mois et an que dessus.

Le Maire,
Michel LAMOLINAIRIE